

Le RNCREQ se réjouit que Recyc-Québec demeure une société d'État !

Montréal, le 6 mai 2011 - Le Regroupement des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) se réjouit que le gouvernement du Québec ait pris note des commentaires qui lui ont été formulés et ait choisi de retirer du projet de loi 130 les articles concernant l'abolition de Recyc-Québec. Le RNCREQ est d'avis qu'il s'agit là d'une très sage décision de sa part.

Rappelons que le RNCREQ avait plaidé contre l'abolition de la société d'État dans son mémoire déposé le 2 février dernier dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 130, loi abolissant le ministère des Services gouvernementaux et la Société québécoise de récupération et de recyclage.

- 30 -

Source :

Anne-Marie Gagnon
Responsable des communications
514 861-7022 poste 24
514 651-8236 (cell.)